

Attribution du marché public de travaux de requalification du clos et du couvert de la Halle Fichet

**Direction des finances et commande publique
Service Marchés publics**

Le maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1-1° et R2123-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023 donnant délégation à Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le budget communal ;
- Vu l'avis d'appel public à concurrence relatif à la réalisation de travaux de requalification du clos et du couvert de la Halle Fichet;
- Vu la date limite de remise des offres fixée au 19 août 2024 à 12 heures ;
- Vu les critères de jugement des offres :
 - Prix : 55 points ;
 - Valeur technique : 45 points ;
- Vu le rapport d'analyse des offres en date du 3 octobre 2024 ;
- Vu le procès-verbal de la Commission Ad'Hoc MAPA en date du 7 octobre 2024 ;

■ **Considérant :**

Qu'après analyse, l'offre des sociétés suivantes ont été considérées comme économiquement les plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de consultation :

N° du lot	Désignation du lot	Nom de l'attributaire
1	Gros œuvre	SOGEA PICARDIE
2	Charpente métallique	SMP METALLERIE
3	Couverture	UNION TECHNIQUE DU BATIMENT (UTB)
4	Menuiseries extérieures	SOGEA PICARDIE
5	Travaux sur façades	SOGEA PICARDIE

■ **Décide :**

Article 1 : D'attribuer le marché public relatif aux travaux de requalification du clos et du couvert de la Halle Fichet aux sociétés suivantes :

N° du lot	Désignation du lot	Désignation de l'attributaire	Montant du marché
1	Gros œuvre	Raison sociale : SOGEA PICARDIE SIRET : 493 341 366 00117 Adresse : 3 rue Charles Tellier 60000 BEAUVAIS	342 000,00 € HT
2	Charpente métallique	Raison sociale : SMP METALLERIE SIRET : 877 654 202 00028 Siège social : 53, rue Correus 60000 BEAUVAIS	394 560,00 € HT

3	Couverture	Raison sociale : UNION TECHNIQUE DU BATIMENT (UTB) SIRET : 572 064 145 00145 Siège social : 59, avenue Gaston Roussel 93230 ROMAINVILLE	1 295 000,00 € HT
4	Menuiseries extérieures	Raison sociale : SOGEA PICARDIE SIRET : 493 341 366 00117 Adresse : 3 rue Charles Tellier 60000 BEAUVAIS	319 000,00 € HT
5	Travaux sur façades	Raison sociale : SOGEA PICARDIE SIRET : 493 341 366 00117 Adresse : 3 rue Charles Tellier 60000 BEAUVAIS	521 000,00 € HT

Article 2 : D'imputer les dépenses aux comptes prévus à cet effet du budget de la Ville ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal ;

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr ;

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera faite au représentant de l'Etat de l'arrondissement de Senlis et au Trésorier Municipal.

A Creil,

Jean-Claude VILLEMMAIN
Maire de Creil,
Président de l'ACSO.



Signé électroniquement par : Jean-Claude
VILLEMMAIN
Date de signature : 09/10/2024
Qualité : Maire de Creil, Président du C.C.A.S.

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville :

- 9 OCT. 2024